

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année **2024**, conformément à l'article 148 du Code municipal. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débuteront à 20 h.

- | | |
|-------------|---------------------------|
| ➤ 9 janvier | ➤ 2 juillet |
| ➤ 6 février | ➤ 6 août |
| ➤ 5 mars | ➤ 3 septembre |
| ➤ 2 avril | ➤ 1 ^{er} octobre |
| ➤ 7 mai | ➤ 5 novembre |
| ➤ 4 juin | ➤ 3 décembre |

Séance extraordinaire « BUDGET », le **mardi 17 décembre 2024**.

Les séances auront lieu à la mairie, au 270, Route 125.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de novembre 2023.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière